

Publié sur *Conseil National de l'Ordre des Médecins* (<https://www.conseil-national.medecin.fr>)

[Accueil](#) > Traitements de substitution aux opiacés

---

## Traitements de substitution aux opiacés

Publié le Mardi 09 juillet 2024

Les Ordres des médecins et des pharmaciens réaffirment leur engagement pour accompagner les professionnels de santé en première ligne face aux personnes souffrant d'addiction aux opioïdes et ainsi faciliter l'accès aux soins, améliorer la prise en charge, l'observance et le suivi de ces patients, dans un objectif de réduction des risques et des dommages.

On estime à plus de 177 000, le nombre de patients ayant eu une dispensation de médicaments de substitution aux opioïdes en France au cours de l'année 2019 en ville, en milieu pénitentiaire et dans les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA).

Afin de garantir une prise en charge efficace/de qualité, encadrée et conforme à la réglementation en vigueur, ce XX, le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens et le Conseil national de l'Ordre des médecins ont actualisé leurs recommandations communes relatives à la prescription et à la dispensation des traitements de substitution aux opiacés.

- impliquer et accompagner les médecins et les pharmaciens,
- faciliter l'accès aux soins et améliorer la prise en charge interprofessionnelle/ pluridisciplinaire,
- renforcer le suivi global et personnalisé des patients ainsi que les vigilances (pharmacovigilance et l'addictovigilance).

*“L'accompagnement des patients ayant une conduite addictive est un enjeu majeur de santé publique. Je me réjouis de cette actualisation qui ambitionne de mieux répondre aux réalités du terrain et remercie Karine Pansiot, élue référente “addictions” auprès du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, pour sa mobilisation dans l'accompagnement de nos confrères sur ce sujet. Aujourd'hui, avec ce document, nous illustrons la nécessaire coopération interprofessionnelle, le patient restant la boussole de toutes nos actions”* déclare Carine Wolf-Thal, Présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens.

*“Les conduites addictives relèvent d'une prise en charge cadrée et réglementée qui nécessite une bonne coordination depuis leur prescription par les médecins jusqu'à leur dispensation par les pharmaciens. Ceux-ci sont les acteurs indispensables de cette prise en charge qui se doit globale et s'exprime au quotidien : l'actualisation de ce rapport a pour objectif de faciliter leur exercice.*

*C'est ainsi que le lecteur pourra découvrir dans ce document actualisé, une nouvelle annexe 3 qui reprend, sous la forme d'un tableau synthétique, l'ensemble des médicaments à base de buprénorphine, de méthadone ou de naloxone avec pour chacun d'entre eux leur dosage, leur posologie et leur modalité de prescription et voie d'administration ainsi que leurs conditions de prescription et de dispensation.*

*Cette réactualisation de recommandations ordinales est l'ouvrage d'une coopération interprofessionnelle indispensable pour une prise en charge harmonisée des personnes souffrant de conduites addictives et pouvant bénéficier d'un traitement de substitution”,* estime le Dr Claire Siret, présidente de la section Santé Publique du Conseil national de l'Ordre des médecins.

[Consulter les recommandations](#)

---

**URL source:** <https://www.conseil-national.medecin.fr/publications/communiqués-presse/traitements-substitution-opiacés-0>

### Liens

[1] <https://www.conseil-national.medecin.fr/print/2374> [2] [https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/external-package/rapport/1933uk4/recommandations\\_cnop\\_cnop.pdf](https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/external-package/rapport/1933uk4/recommandations_cnop_cnop.pdf) [3] <https://www.conseil-national.medecin.fr/code-deontologie> [4] <http://www.jurisprudence.ordre.medecin.fr>